

TARIFICATION – ANNEE 2026 - ACTUALISATION

Monsieur

expose :

Par délibération n°2025-15.12-12 du 15 décembre 2025, le Conseil Municipal a adopté les tarifs pour l'année 2026. Il y a lieu de procéder à un ajustement.

Le musée du château des ducs de Wurtemberg est amené dès le 16 octobre à accueillir une exposition temporaire pour laquelle un tarif exclusif n'a pas été prévu. Il est donc demandé de proposer un tarif exposition temporaire ne donnant accès seulement à celle-ci.

Dans le cadre de ses relations scientifiques et historiques avec les institutions culturelles de Stuttgart, le service des Musées a été contacté par le Hauptstaatsarchiv Stuttgart pour accueillir en 2026 une exposition temporaire. Celle-ci est organisée dans le cadre du 75 anniversaire de la création de l'institut français de Stuttgart, fêté à l'occasion des 22^e semaines françaises (21 avril – 3 mai 2026). La devise de cette manifestation est « Ensemble – 75 ans de coopération franco-allemande en région Stuttgart ».

L'exposition temporaire s'intitule « *Ensemble. Trésors précieux de 750 ans de rencontres franco-allemandes* ».

Afin de permettre aux visiteurs d'accéder uniquement à l'exposition, il est proposé de créer un tarif dédié, à hauteur de 5 € pour le tarif plein et 3€ pour le tarif réduit. Les conditions d'accès à la gratuité restent inchangées par rapport à la délibération tarifaire du 15 décembre 2025.

14 - MUSEES - EXPOSITION TEMPORAIRE (MUSEES - C. n°2)		
	Unité	TARIF 2026
► Tarif plein Adultes	Entrée	5,00
► Tarif réduit (sur présentation d'un justificatif) *Les résidents Montbéliardais, sur présentation d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois ou d'un certificat de résidence fiscale * Étudiants sur présentation d'un justificatif * Plus de 65 ans, sur présentation d'un justificatif * Enseignant détenteurs du pass éducation * Association du personnel de la Ville de Montbéliard * Adhérents CNAS * Groupes adultes ≥ 10 personnes en médiation * Groupes adultes ≥ 10 personnes facturés à l'Office de Tourisme de Pays de Montbéliard	Entrée	3,00

Après avis des commissions compétentes, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les présentes dispositions.